



Communiqué de presse

Le mercredi 5 mars 2014

PRIME AU MAINTIEN DU TROUPEAU DE VACHES ALLAITANTES (PMTVA) CAMPAGNE 2014

Vous pouvez télédéclarer sur le site TELEPAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr) à compter du 1^{er} mars 2014 votre demande PMTVA ainsi que les bordereaux de perte ou de localisation des animaux.

Si vous n'avez pas utilisé Télépac en 2013, ou si vous avez perdu votre mot de passe personnel, vous devrez créer votre compte télépac et pour cela vous aurez besoin de votre code Télépac 2013 qui reste valable pour 2014. Ce code figure en haut à gauche du courrier de fin de campagne reçu en début d'année 2013.

N'oubliez pas de signer la télédéclaration en ligne (une pastille verte « signé » apparaît en haut à droite de l'écran et l'accusé de réception est immédiat sur votre messagerie).

La date limite de dépôt des demandes PMTVA est fixée au 15 mai 2014.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Marylène TIRTON – 02.51.44.32.09 – marylene.tirton@vendee.gouv.fr

Yvette TUNAS – 02.51.44.32.10 – yvette.tunas@vendee.gouv.fr

